

UNIVERSITÉ DE DIJON
FACULTÉ DES SCIENCES

LABORATOIRE
DE GÉOLOGIE
BOULEVARD GABRIEL
TÉL. 32-99-00



Louis COUREL
Assistant agrégé
Collaborateur au Service de la
Carte Géologique de la France

RAPPORT GÉOLOGIQUE
Concernant le Projet d'adduction d'eau
de GURGY-la-VILLE (Côte d'Or)

Je me suis rendu le 19-2-1964 à GURGY-la-Ville afin d'étudier les sources proposées par la municipalité pour l'alimentation en eau potable de l'agglomération.

Deux sources pourraient éventuellement être captées: celle des Roisses et celle de la combe Lambert. Un seul captage devrait cependant suffire et la commune pourra donc opter pour l'exploitation de l'une ou de l'autre. La source des Roisses a déjà fait l'objet d'un rapport géologique de Monsieur P.Rat, du 31-12-1954. Les conditions géologiques n'ont pas changé depuis; elle ne sera donc pas étudiée dans ce rapport.

SOURCE DE LA COMBE LAMBERT

Elle est située à 3km environ au SSE de Gurgy-la-ville. La partie haute de la combe Lambert, en $x=796,15$ et $y=317,4$. Deux points d'émergence sont visibles (voir croquis).

situation). Le principal S1 montre un écoulement par fissure franche dans des blocs rocheux formant un talus sur le versant sud de la combe. Un peu en amont, une autre sortie S2 moins franche est visible dans le talus boisé. Les rochers au travers desquels s'écoule la source sont constitués de calcaires dolitiques à grosses coquilles rousses appartenant au Bajocien supérieur, situés immédiatement sur les marnes à *Ostrea acuminata*. Les eaux infiltrées dans la masse des calcaires du Bajocien supérieur et du Bathonien sont stoppées à leur base par les marnes à huîtres. L'intersection du toit des marnes avec la vallée forme une courbe de niveau matérialisée sur le terrain par la limite des sols secs au dessus et humides au dessous. La preuve est ainsi faite qu'il n'y a pas de faille dans la combe étudiée. Les deux émergences visibles sont au dessus de ce toit des marnes et donc en position géologique normale. Il ne devrait donc pas être nécessaire de "remonter les sources" pour essayer de recouper des filets d'eau plus élevés sur le versant, ce qui nécessiterait de gros travaux en raison de la pente abrupte. Il devrait suffire de dégager le talus autour des deux points de sortie et peut-être de creuser une tranchée entre ces deux émergences actuelles pour vérifier si des eaux diffuses ne pourraient pas être recueillies et adjointes aux venues principales.

Le débit des deux émergences étudiées semble suffisant pour couvrir les besoins de l'agglomération de Gergy-la-Ville. En cas de nécessité, un drainage en courbe de niveau apoyé sur le toit

des marnes à Ostrea acuminata pourrait compléter les sources décrites. D'après le rapport de Monsieur RAT, les marnes à Ostrea acuminata ne seraient pas constituées exclusivement de marnes dans la région de Gurgy-la-Ville mais également de petits bancs calcaires alternant avec des marnes, dans lesquels l'eau pourrait circuler. Dans cette hypothèse, les sources de la combe Lambert correspondraient au toit des marnes à Ostrea acuminata mais il serait possible que des venues d'eau puissent être captées plus bas dans les bancs calcaires interstratifiés dans la masse marneuse. Des ressources supplémentaires pourraient éventuellement être apportées de cette façon.

CONDITIONS D'HYGIENE

Le bassin d'alimentation des sources de la combe Lambert, même en tenant compte du léger pendage, est exclusivement boisé. Il n'existe donc pas de cause permanente de contamination. Dans ces conditions, si le captage est bien exécuté et si les analyses bactériologiques sont favorables, il ne sera même pas nécessaire de stériliser l'eau.

Un périmètre de protection devra entourer les abords immédiats du captage pour en interdire toute circulation en dehors des nécessités du Service. Dix mètres en amont des drains et cinq mètres en aval seront suffisants.

Les sources sont très éloignées de Gurgy-la-Ville mais par contre l'eau peut sécouler gravitairement.

Comme celles des Roisses, les eaux de la combe Lambert sont de bonne qualité et un avis favorable peut être donné à la

utilisation pour l'alimentation de l'agglomération de Gergy-la-Ville.

Fait à DIJON le 10-4-1964

~~Joseph Court~~

